

AVIS PUBLIC – Aux contribuables de la susdite municipalité

Est par la présente donné par la soussignée Carole-Anne Jacques, directrice générale de la susdite municipalité que :

La séance, à laquelle les délibérations du conseil et la période de questions qui portera exclusivement sur les sujets suivants :

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Remplacement des lumières du terrain de balle **(R)**
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée extraordinaire **(R)**

La séance sera tenue mardi le 17 décembre à 11h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, situé au 287 rue Marchand, Saint-Victor.

DONNÉ CE 13 DÉCEMBRE 2024




Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale à Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca> onglet vie municipale/ avis public en date du 13^e jour du mois de décembre 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13 décembre 2024.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière